



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20230327-15-2023-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°15-2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars (27/03/2023)

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Maryse GUILBERT, Première Adjointe au Maire.**

Étaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
Présents :	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
(22)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE-	Djey Di KAMARA	

Absents Mme RACAULT donne pouvoir à Mme GUILBERT ; Mme SEDE à Mme ALAPHILIPPE ; M. SZWEC à M. LAFRIZI ;
représentés : M. RAES à M. WROBLEWSKI ; Mme SARTEUR à Mme FILLASTRE

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Marina CAMAGNA

Autorisation de signature portant sur une convention avec la SAUR, relative à l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune de Survilliers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention présenté aux membres du conseil municipal

Considérant que la commune de Survilliers est responsable en matière de protection contre l'incendie, ry souhaite conventionner avec la SAUR, l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur son réseau de distribution d'eau potable.

Entendu l'exposé de Monsieur François VARLET, Adjoint au Maire aux Travaux,

Le conseil municipal après avoir entendu les explications, et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SAUR, relative à l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le réseau de distribution d'eau potable de la commune de Survilliers
- **DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles ainsi qu'à la direction Générale de la SAUR.

Pour Copie Conforme,

A. ROLDAO-MARTINS

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS